ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection des consommateurs

Question écrite n° 92191

Texte de la question

M. Daniel Paul attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur le problème dénoncé par l'association ANDICAT qui alerte sur les démarches commerciales de certains acteurs économiques, sociétés peu scrupuleuses qui se positionnent cyniquement sur le secteur de l'emploi protégé. Ces sociétés pratiquent un débauchage téléphonique très agressif visant à vendre des produits prétendument fabriqués en ESAT par des travailleurs handicapés à des prix prohibitifs en jouant sur le triplement de la pénalité pour les entreprises qui ne respectent pas l'obligation d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés. Ces pratiques condamnables interviennent dans une période particulièrement critique pour les ESAT, dont la santé économique est en péril du fait du manque de moyens attribués par les pouvoirs publics. Ceux-ci n'ont pas revalorisé l'aide aux établissements alors que les publics accueillis l'exigent. Il lui demande donc les mesures qu'elle compte prendre pour limiter, voire interdire, les démarches de ces sociétés, déontologiquement condamnables, qui visent à vendre aux entreprises des prestations de travail protégé pour lesquelles elles n'ont aucune légitimité.

Données clés

Auteur : M. Daniel Paul
Circonscription : Seine-Maritime (8e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 92191
Rubrique : Consommation
Ministère interrogé : Famille et solidarité
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 novembre 2010, page 11888
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)